



LIVRET DES COMPÉTITIONS

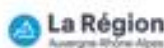
cadets à master

**LIVRET ESTIVAL
2024**



athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs



Mot du Président de la CSO

Michel CLAIRE

Ce livret reprend les informations et règles de la saison estivale 2024 pour nos compétitions: Interclubs, championnats de zone et régionaux. Les éléments ne figurant pas, comme les horaires provisoires paraîtront sur le site de la ligue <https://athletisme-aura.fr/>, comme toutes autres informations ou modifications qui peuvent intervenir d'ici la compétition.

Pour toutes les compétitions l'horaire provisoire est revu en fonction des inscriptions et diffusé sur le site à 14h00 le jeudi précédent celle-ci.

Les clubs doivent inscrire leurs athlètes ainsi que les juges devant officier selon les quotas établis pour chacune d'elles avant le mercredi 23h59.

L'engagement d'un athlète devra être confirmé en retirant son dossard le jour de la compétition au moins 1 heure avant son épreuve. Le passage au stand retrait des dossards est obligatoire pour toutes ses épreuves, même si un dossard unique est attribué pour toute la compétition.

Le dossard doit être fixé par 4 épingles : dans le dos pour les courses jusqu'à 400m inclus, le poids, le disque et le marteau. Sur la poitrine pour toutes les courses à partir de 800m et le javelot. Sur la poitrine ou le dos pour les sauts.

Chaque athlète doit porter le maillot de son club.

Enfin un enjeu important, la **sécurité**, les accidents bien que rares, peuvent être dramatiques. Sur un stade d'athlétisme sont autorisées : athlètes et juges au moment de leurs épreuves, les personnes habilitées (média, techniciens, etc.). Les coaches ne sont pas admis, sauf si une zone délimitée leur est affectée pendant l'épreuve de leur athlète. La vigilance de chacun ne doit pas être perturbée, les écouteurs, les téléphones entre-autres sont interdits sur le stade.

Bonne année Olympique.

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	1
Sommaire	2
Epreuves-combinées	3
Epreuves individuelles CJES	7
Masters	11
Demi-Fond	12
Minima hommes athlètes AURA	14
Minima femmes athlètes AURA	15
Minima hommes athlètes Hors Ligue	16
Minima femmes athlètes Hors Ligue	17
Quotas de Jury/Club	18
Contact CSO	19
Annexe – Règlement IC N3 et Régional	22

>> ÉPREUVES-COMBINÉES <<

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES CADET(TE)S

SAINT ETIENNE (STADE HENRI LUX)

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 MAI 2024

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes) en parallèle du championnat AURA EC U16.

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon CAF
- Decathlon CAM

Il n'y aura pas de minimas d'inscription mais la compétition comme les années passées est réservée aux athlètes ayant une maîtrise des épreuves techniques en particulier la perche, les haies et le disque pour les CAM; les haies et la hauteur pour les féminines. Des minimas de barres seront précisés dans le règlement.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 1^{er} mai 23h59)

- La participation des masters est autorisée avec les caractéristiques de leurs engins de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).
- Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

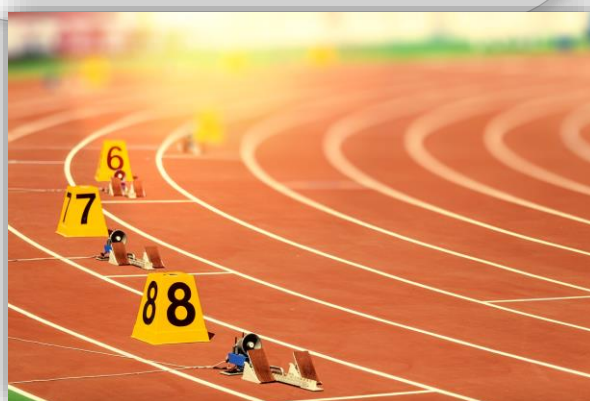
1. Avoir réalisé, en 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023 et Hors Ligue» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories).

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 8 mai 2024
Site AURA rubrique, compétition / championnats

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 1^{er} mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret



>> ÉPREUVES-COMBINÉES <<

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES JES (+ CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE D'EC ET DECATHLON FEMININ OPEN)

OYONNAX (STADE CHRISTOPHE LEMAITRE)

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MAI 2024

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes). Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon JUF / ESF / SEF
- Decathlon JUM / ESM / SEM

Il n'y aura pas de minimas d'inscription mais la compétition comme les années passées est réservée aux athlètes ayant une maîtrise des épreuves techniques en particulier la perche, les haies et le disque pour les JUM ; les haies et la hauteur pour les féminines. Des minimas de barres seront mis dans le règlement.

Championnat de France Elites Heptathlon et Décathlon : gestion FFA

Décathlon féminin Open : Demande d'engagement par mail à : Fabien Loirat (fabien.loirat@athlelara.com)

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le dimanche 12 mai 23h59)

- La participation des masters est autorisée avec les caractéristiques de leurs engins de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).
- Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors

Athlètes hors Ligue

- Avoir réalisé, en 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023 et Hors Ligue» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories).

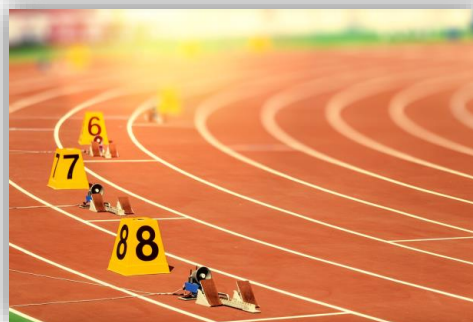
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le dimanche 12 mai 2024

Site AURA rubrique, compétition / championnats

- Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 15 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le lundi 13 mai (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret



>> ÉPREUVES-COMBINÉES <<

CHAMPIONNATS AURA D'ÉPREUVES COMBINÉES CJES

SAINT ETIENNE (STADE HENRI LUX)

SAMEDI 1 & DIMANCHE 2 JUIN 2024

Présentation Générale

Ce championnat AURA est ouvert aux catégories Cadets à Seniors.

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Décathlon CAM / JUM / ESM / SEM

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er septembre 2023 et le 27 mai 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2024» du tableau pages 14 et 15 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 mai 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2023 d'épreuves combinées, sur Piste.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 mai 23h59)

3. Ou avoir réalisé, en 2023 (avant le 1er septembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2023 et hors Ligue » du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 27 mai 2024 :

Site AURA rubrique : compétition / championnats

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023-2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023 et hors Ligue » du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories).

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 27 Mai 2024
Site AURA rubrique compétition / championnats

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA (avant le mercredi 29 Mai 23h59)** en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret

>> MARCHE <<

CHAMPIONNATS AURA 10 000M MARCHE - CJES BOURGOIN-JALLIEU – STADE ANTONIN BERLIAT SAMEDI 25 MAI 2024

Présentation Générale

- Championnat AURA du 10 000m Marche pour les catégories CA/JU/ES/SE/MA.

Un 5000m Marche sera également au programme ouvert à tous.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 22 mai 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

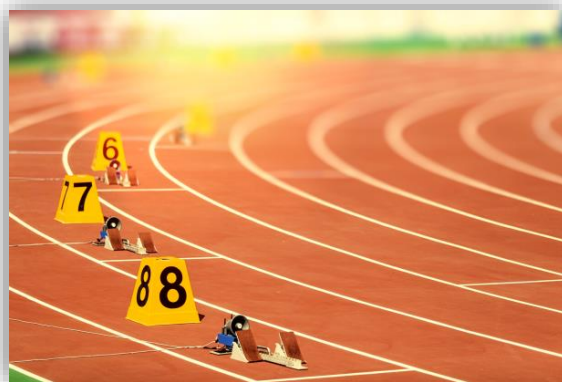
Athlètes hors Ligue

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 22 mai 23h59)

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 22 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Louis LAFLEUR - voir e-mail en fin de livret



>> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) <<

CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE – VENISSIEUX (STADE DU RHONE – PARC DE PARILLY)

DIMANCHE 9 JUIN 2024

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Vénissieux concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)
- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera sur ce site.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 5 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

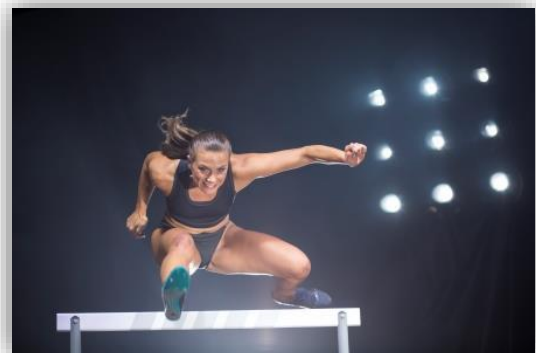
Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 5 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Jean-Claude MARIE (Zone Vallée du Rhône), voir coordonnées en fin de livret.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023-2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et Hors Ligue » du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 3 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



>> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) <<

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS – CLERMOND-FERRAND (STADE PHILIPPE MARCOMBES)

SAMEDI 8 JUIN 2024

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Roanne concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement).
- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera à Vénissieux dimanche 9 juin.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 5 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 5 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (Zone Loire et Volcans), voir coordonnées en fin de livret.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023-2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et Hors Ligue » du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 3 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



>> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) <<

CHAMPIONNATS ALPES – GRENOBLE (STADE BACHELARD)

SAMEDI 8 JUIN 2024

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Grenoble concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement).
- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera à Vénissieux dimanche 9 juin.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 5 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

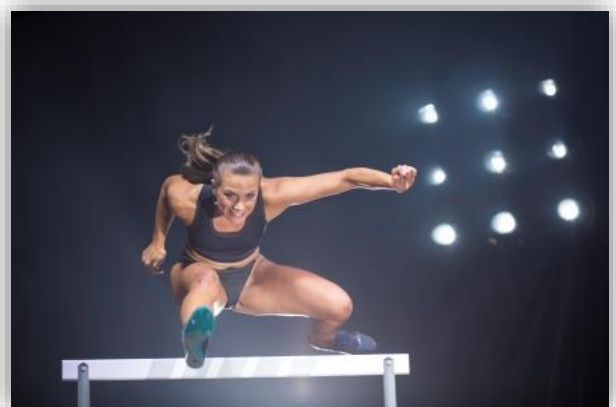
Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 5 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Patrick PENICHON (zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023-2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et Hors Ligue » du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 3 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



>> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) <<

CHAMPIONNATS AURA CJS – AIX-LES-BAINS (STADE JACQUES FORESTIER)

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 JUIN 2024

Présentation Générale

Ce Championnat AURA concerne les catégories Cadets, Juniors et Seniors et regroupe les épreuves suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Demi-Fond : 800m, 1500m, 3000m/5000m / Steeple

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Marche : 5000m marche

Relais : 4x100m

Des podiums seront prévus sur chaque épreuve pour les catégories suivantes : CA / JU / ES/ TC

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er septembre 2023 et le 17 juin 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2024» du tableau pages 14 et 15 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 19 juin 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2023 Estival.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 19 juin 23h59)

3. Ou avoir réalisé, en 2023 dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2023 et Hors Ligue » du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories) :

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 17 Juin 2024 :

Site AURA rubrique compétition / championnats

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2023-2024, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et Hors Ligue » du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 17 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 19 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

>> MASTERS <<

CHAMPIONNATS AURA MASTERS SAUTS/ LANCERS /PENTALANCERS – ROMANS DIMANCHE 7 AVRIL 2024

Présentation Générale

Championnat AURA Masters de Sauts, Lancers et Penta lancers

Epreuves proposées : Longueur / Hauteur / Triple-Saut / Perche / Poids / Disque / Marteau / Javelots / Penta lancers

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 3 avril 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 3 avril 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements)
- Contact CSO pour cette compétition Raymonde BELLEVEGUE – voir coordonnées en fin de livret



>> DEMI-FOND (CJES) <<

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX DEMI-FOND – 2 SITES PROPOSES

- VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (STADE JEAN LE MOUTON)
- CLERMONT-FERRAND (STADE PHILIPPE MARCOMBES)

SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur 2 sites pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône, Alpes). Les engagements peuvent être faits indifféremment sur l'un ou l'autre des 2 sites quelle que soit sa zone d'appartenance.

Ce championnat est ouvert aux catégories cadettes à Masters et regroupent les épreuves suivantes :

- 800m / 1500m / 3000m (CAM-CAF-JUF) / 5000m (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF) / 2000m Steeple (CAM-CAF-JUF) / 3000m Steeple (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF)

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 mai 23h59)

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 29 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 mai 23h59)

>> INTERCLUBS (CJES) <<

1^{ER} TOUR SAMEDI 27 AVRIL ET DIMANCHE 28 AVRIL 2024

2ND TOUR SAMEDI 11 MAI ET DIMANCHE 12 MAI 2024

Présentation Générale

3 formules de composition d'équipe sont proposées :

- Nationale (mixte avec 4 athlètes par épreuve 2F + 2M) -> finales Elite, N1A, N1B, N2A
- Nationale 3 (mixte avec 3 athlètes par épreuve 2F + 1M ou 2M + 1F) – *Règlement en Annexe*
- Régionale (mixte avec 2 athlètes par épreuve 1F + 1M) – *Règlement en Annexe*

Un 2nd Tour sera prévu le 11 et 12 Mai. Les finales suivantes seront proposées :

- Finale N2A à Villefranche-Sur-Saône – 8 meilleures équipes N2 – Dimanche 12 Mai
- Finale N3 à Tarare– 10 meilleures équipes N3 – Samedi 11 Mai
- Finale Est à Bonneville – Equipes N2, N3 et régionale souhaitant faire un 2nd Tour et n'étant pas qualifiés pour les finales N2 et N3.
- Pour les finales Est et Ouest les clubs N2 du 1^{er} tour qui participeront devront appliquer le règlement National 3

Engagements

Les clubs s'engagent en début d'année sur la formule de leur choix et indiquent s'ils souhaitent le cas échéant participer à la finale régionale.

Chaque club peut engager plusieurs équipes sur une même formule ou des formules différentes

Les compositions prévisionnelles d'équipes sont faites par engagement en ligne sur le site de la ligue AURA.

- **Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 24 avril 23h59 – pour le 1^{er} tour)**
- **Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 mai 23h59 – pour le 2nd tour)**

Les modifications peuvent être effectuées sur place le jour de la compétition (cf : horaires)

Informations Complémentaires

- Les informations concernant les interclubs sont mises en ligne sur le site de la ligue et envoyées aux clubs
- Contact CSO pour cette compétition : Jacques LEONARD (voir e-mail en fin de livret).

Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2024 – ATHLETES HOMMES (Eté)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.70	11.50	11.30	11.30
200m	24.10	23.60	23.30	23.30
400m	54.50	53.20	52.70	52.50
800m	2.07.00	2.05.00	2.02.00	2.01.00
1500m	4.28.00	4.22.00	4.15.00	4.09.00
3000m	10.00.00	X	X	X
5000m	X	18.00.00	17.00.00	16.00.00
110m haies	16.60	17.00	16.80	16.50
400m haies	63.00	62.00	61.00	60.00
Steeple	7.20.00	11.30.00	11.00.00	11.00.00
Hauteur	1.75	1.78	1.84	1.84
Perche	3.70	3.80	3.90	4.10
Longueur	6.15	6.25	6.40	6.50
Triple-saut	12.00	12.00	12.40	12.40
Poids	11.00	10.60	11.00	11.50
Disque	32.50	32.50	32.50	34.50
Marteau	30.50	30.50	30.50	32.50
Javelot	37.00	36.50	43.50	44.50
Marche	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima
Decathlon	4800pts	5000pts	5000pts	5000pts

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2024 – ATHLETES FEMMES (Eté)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	13.20	13.20	13.10	13.10
200m	27.50	27.20	27.00	27.00
400m	64.60	64.10	63.10	63.10
800m	2.35.00	2.32.00	2.30.00	2.28.00
1500m	5.28.00	5.28.00	5.20.00	5.10.00
3000m	13.00.00	13.00.00	X	X
5000m	X	X	19.00.00	19.00.00
100m haies	16.50	17.00	17.00	17.00
400m haies	74.10	73.50	70.00	70.00
Steeple	8.35.00	8.35.00	12.30.00	12.30.00
Hauteur	1.48	1.48	1.50	1.50
Perche	2.40	2.40	2.80	2.80
Longueur	5.10	5.10	5.30	5.30
Triple-saut	10.20	10.20	10.50	10.50
Poids	9.20	8.30	8.90	9.00
Disque	26.00	26.50	27.00	27.00
Marteau	28.00	27.00	28.00	30.00
Javelot	25.50	26.00	27.00	28.50
Marche	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima
Heptathlon	2650pts	2750pts	3000pts	3000pts

Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA N-1 – ATHLETES HOMMES (Eté)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.24	11.14	11.04	11.04
200m	23.04	22.74	22.44	22.44
400m	52.14	50.94	49.94	49.94
800m	2.02.14	1.57.14	1.55.14	1.55.14
1500m	4.15.14	4.09.14	4.03.14	3.56.14
3000m	9.20.00	X	X	X
5000m	X	17.00.00	16.00.00	15.00.00
110m haies	15.34	16.14	16.14	16.14
400m haies	59.44	60.24	58.14	58.14
Steeple	6.40.00	11.00.00	10.00.00	10.00.00
Hauteur	1.86	1.89	1.92	1.92
Perche	3.90	4.10	4.60	4.60
Longueur	6.50	6.55	6.85	6.85
Triple-saut	12.90	13.20	13.50	13.50
Poids	12.80	12.00	12.00	13.00
Disque	38.00	35.00	42.00	42.00
Marteau	41.00	40.00	41.00	41.00
Javelot	45.00	43.00	49.00	49.00
Marche	27.30	59.00	25.00 ou 1h50	25.00 ou 1h50
Décathlon	5400pts	5400pts	5400pts	5400pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA N-1 – ATHLETES FEMMES (Eté)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	12.74	12.64	12.54	12.54
200m	26.14	25.94	25.84	25.84
400m	61.54	60.54	59.54	59.54
800m	2.22.14	2.20.14	2.19.14	2.19.14
1500m	5.04.14	5.01.14	4.58.14	4.50.14
3000m	11.00.00	11.00.00	X	X
5000m	X	X	19.00.00	19.00.00
100m haies	15.54	15.94	15.74	15.74
400m haies	69.54	67.54	65.54	65.54
Steeple	8.00.00	8.00.00	11.30.00	11.30.00
Hauteur	1.54	1.54	1.57	1.57
Perche	2.70	2.90	3.10	3.10
Longueur	5.40	5.45	5.55	5.55
Triple-saut	10.80	10.90	11.00	11.00
Poids	11.00	9.90	11.00	11.00
Disque	30.00	31.00	34.00	34.00
Marteau	36.00	35.00	38.00	38.00
Javelot	31.00	31.00	34.00	34.00
Marche	31.30	1h02'30	17.00 / 2h05	17.00 / 2h05
Heptathlon	3150pts	3200pts	3400pts	3400pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.

Qualification des jurys

Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.

Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.

Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation dans SIFFA. (Niveau assistant et plus). Un jeune juge (catégorie U 14 ou U 16) ayant la qualification régionale ou fédérale pourra compter dans le quota club. Ne pourra être pris en compte qu'un maximum de 2 jeunes juges (régional ou fédéral) par club et par compétition régionale. Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels. jousse michael@orange.fr

Le directeur de réunion communiquera à l'officiel logica les informations afin à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica

Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 4 athlètes >> 2 officiels
- de 5 à 6 athlètes >> 3 officiels
- de 7 à 8 athlètes >> 4 officiels
- 9 athlètes et plus >> 5 officiels

Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 5 athlètes >> 2 officiels
- 6 athlètes et plus >> 3 officiels

Pré-Régionaux de Demi-Fond

Ne fournissent des officiels que les clubs sur la zone d'accueil

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- 8 athlètes et plus >> 2 officiels

Championnats Régionaux Individuels

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- 30 athlètes et plus >> 4 officiels

Championnats de zone

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- 41 athlètes et plus >> 5 officiels

>> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Responsable Compétitions	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athlelara.com
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
LEONARD	Jacques	Resp. Interclubs	06 84 14 39 85	j.leonard@wanadoo.fr
PENICHON	Patrick	Resp. Alpes	06 67 09 38 21	penichon.patrick2@orange.fr
LAFLEUR	Jean-Louis	Resp. Marche	06 71 84 50 86	famille.lafleur@orange.fr
BELLEVEGUE	Raymonde	Resp. Masters	06 31 62 71 28	raybellevogue@wanadoo.fr

>> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription qui sont toujours fixés au mercredi 23h59, ceux-ci permettent de réajuster les horaires de façon définitive pour mise en ligne le jeudi 14h00. **Cette année une seule exception est faite pour le pré-régional EC se disputant en même temps que les France Élites.**
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury, ces derniers sont prévus d'officier sur la totalité de la journée concernée.
- La participation des masters est autorisée en toutes catégories avec les caractéristiques de leur engin de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la courside ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Les installations sportives et annexes doivent être restituées propres à la fin de la compétition. Les juges doivent retirer les marques au sol, ramener le matériel utilisé (starting-block, planches d'appel, barres, toises, etc... En cas de bris ou de détérioration de matériel le signaler au juge-arbitre qui le mentionnera dans son rapport.

Chaque athlète, coach, juge et dirigeant doivent veiller à respecter les installations mise à disposition (tribunes, piste, ...) ne pas laisser de déchets, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...

Interclubs 2024

POULES ELITE - NATIONAL 1 - NATIONALE 2

Quelques rappels concernant les règlements techniques, la qualification des athlètes et les officiels (livret des règlements des compétitions estivales 2024– Championnat de France des clubs page 22 à 27)

Généralités

Le Championnat de France des clubs regroupera 64 clubs répartis dans 3 divisions :

- Division ELITE :16 clubs comportant 2 poules de 8 clubs Elite 1 et Elite 2 ;
- Division N1A : 18 clubs répartis en 3 poules de 6 clubs.
- Division N1B : 30 clubs répartis en 5 poules de 6 clubs.

Ce tour doit se dérouler sur des installations classées, au minimum, au niveau "National".

Remarque : ce changement d'organisation (3 poules de 6 en N1A et 5 poules de 6 en N1B) permet de répartir, du mieux possible, les clubs en poules géographiques.

Une seule équipe de chaque club peut participer au Championnat de France des clubs des divisions nationales Elite, 1A et 1B.

Éventuellement, une équipe seconde pourra participer à la finale de Nationale 2, sans pouvoir prétendre monter en N1B.

71.1.7. Un athlète ne pourra pas alors, au MÊME TOUR de la compétition et en particulier au 1 er tour, figurer dans les deux équipes, tant en épreuve individuelle qu'en relais. Si c'est le cas, la(es) performance(s) de l'athlète réalisée(s) dans l'équipe la moins bien classée sera(ont) annulée(s).

71.1.8. Les Championnats Elite -N1A, N1B se dérouleront lors du 2ème Tour. Le 1 er tour étant du ressort de chaque Ligue pour permettre les qualifications dans les niveaux de poules de leur 2ème Tour.

Déroulement des tours

1er Tour : L'organisation d'un premier tour est totalement confiée aux Ligues ou aux Comités de coordination Inter ligues. Ce premier tour n'a pas d'impact sur l'organisation du 2ème tour National et n'a donc pas de caractère obligatoire pour les 64 clubs d'Elite, N1A et N1B.

Règlements techniques

- Les athlètes devront porter un maillot de club aux mêmes couleurs (couleurs du club enregistrées sur le SI FFA) en particulier lors des épreuves de relais.

Dispositions communes au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers : Il n'y aura qu'un seul concours, quel que soit le nombre de clubs en présence, tous les concurrents auront droit à 4 essais.

Qualification des athlètes

74.6.1. Pourront seuls concourir au titre de leur club au tour régional ou à la finale nationale (y compris la finale de Ligue ou de Comité de coordination Inter ligues de Nationale 2), les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club au plus tard la veille du jour de la compétition.

74.6.2. Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers, en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA, est limité dans une équipe à : 8 athlètes (hommes ou Femmes)

Officiels

78.2.1. Pour toute la durée de la compétition, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge-arbitre et du directeur de réunion, au minimum :

- 7 officiels diplômés et qui devront avoir les qualifications requises pour juger les épreuves se déroulant sur un stade d'athlétisme ; une aide technique d'un ou plusieurs assistants sera la bienvenue.

- ces officiels feront partie la catégorie U18 ou plus et comprendront un minimum de deux officiels fédéraux / chef juge « 2019 », quatre officiels régionaux / juges « 2019 » et un juge assistant au minimum, et dont l'un des officiels aura une qualification dans les courses ou de Juge Arbitre ;

- un des officiels devra avoir au plus 35 ans au cours de l'année civile en cours ;

- la composition du jury sera établie par le Directeur de Réunion qui affectera la position de chaque officiel en fonction des besoins. Un officiel ne respectant pas son affectation ne sera pas comptabilisé pour son club.

78.2.2. Dérogations possibles : possibilité de remplacer 1 seul officiel régional/ juge « 2019 » par 3 officiels départementaux/ assistants « 2019 » U18 minimum. 78.2.3.

En cours de compétition, un officiel a la possibilité d'être remplacé par un autre officiel appartenant au même club répondant aux mêmes critères d'âge ou de niveau de diplôme d'officiel. Cette possibilité de remplacement devra figurer explicitement et nominativement lors du dépôt de la liste des officiels du club.

78.2.4. Les juges marche sont inclus dans le jury principal et seront amenés à participer aux autres ateliers. Tout refus non motivé valablement sera sanctionné comme une absence.

RÈGLEMENT INTERCLUBS NATIONALE 3

Objectif : permettre aux clubs dont les effectifs sont moindres de participer à cette fête collective et créer une passerelle pour passer progressivement de la nationale 3 à la nationale 2.

Application des règlements techniques des interclubs nationaux avec les précisions suivantes

PROGRAMME

- **Un club pourra présenter au maximum 2 athlètes hommes + 2 athlètes femmes**, pour chaque épreuve individuelle, 1 relais 4X100m hommes, 1 relais 4X100m femmes et 1 relais 4x400m mixte.
- **3 meilleures performances seront retenues sur les 4 possibles dans chaque épreuve. (2 H+1F ou 1H+2F) et les 3 relais. Au 3000m steeple les 2 performances masculines seront retenues.**

* **Epreuves** : celles des interclubs nationaux hommes et femmes sauf relais 4X400m qui est mixte.

Hommes – 18 épreuves individuelles + relais 4X100m

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m - 800m – 1500m - 3000m – 3000 steeple - 110 haies - 400 haies - 5000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur – Triple saut - Perche.

Femmes– 17 épreuves individuelles + relais 4x100m.

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m- 800m - 1500m - 3000m - 100 haies - 400 haies - 3000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur - Triple-saut - Perche.

Relais 4x400m mixte : 2 femmes+2 hommes (dans cet ordre).

POSSIBILITE DE PARTICIPATION

. Tous les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de haies de leur catégorie. Le 3000m steeple (0,91m), ne sera pas autorisé pour les cadets. **Les masters sont considérés comme des seniors pour les haies et engins de lancers.**

. Tous les athlètes utiliseront les engins de lancers de leur catégorie (**sauf masters**).

. Un athlète pourra participer à une course et un concours ou à 2 concours. Il pourra en outre prendre part à un seul relais, même s'il n'a fait aucune épreuve auparavant. Les clubs s'assureront que la programmation horaire leur permet les doubles participations, la règle des essais différés pouvant être appliquée.

Cotation : tous les classements s'effectueront à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans Logica).

Total des cotations – 57 cotations : 54 individuelles et 3 relais

Qualification : les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition y compris athlètes mutés et/ou étrangers (pas de limitation de nombre).

REGLEMENTS TECHNIQUES DES EPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

*** Courses individuelles en couloir et relais**

En fonction des installations (6 ou 8 couloirs) et du nombre de participants (tes) une ou deux courses seront organisées pour les hommes et une ou deux courses pour les femmes.

*** Courses individuelles en ligne**

Il y aura une seule course pour les hommes et une seule course pour les femmes.

- **Marche** : il y aura une épreuve femmes et une épreuve hommes - sauf décision du Juge Arbitre motivée par le nombre de participants.
- **Lancers** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Poids, Disque, Javelot, Marteau : les athlètes lanceront par catégorie, du plus léger au plus lourd.
- **Sauts de distances** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Triple saut planche 7m, 9m, 11m en féminines, 9m, 11m, 13m en masculins.
- **Sauts avec barres** (Perche et Hauteur)

Perche 1^{ère} barre :

Féminines : 1m80 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 3m00 puis de 10 en 10cm

Masculins : 2m00 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 4m00 puis de 10 en 10 cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20cm et sous réserves des possibilités matérielles.

Hauteur 1^{ère} barre :

Féminines : 1m20 et montées de 10 en 10 cm jusqu'à 1m40 puis de 5 en 5cm

Masculins : 1m40 et montée de 10 en 10cm jusqu'à 1m60 puis de 5 en 5cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10cm et sous réserves des possibilités matérielles.

JURY : 6 officiels dont au minimum 1 chef juge et 2 juges.

Les officiels inscrit dans une épreuve de l'interclub doivent être remplacé durant toute la durée de leur absence par un licencié pouvant effectuer les mêmes opérations de jugement. Cela doit se faire en accord avec le directeur de réunion.

RÈGLEMENT INTERCLUBS REGIONAL

Objectif : permettre aux clubs dont les effectifs sont moindres de participer à cette fête collective et de créer une première marche pour accéder aux niveaux supérieurs.

Application des règlements techniques des interclubs nationaux avec les précisions suivantes

PROGRAMME

- **Un club pourra présenter 1 athlète homme + 1 athlète femme**, pour chaque épreuve individuelle, 1 relais 4X100m hommes, 1 relais 4X100m femmes et 1relais 4x400m mixte. Le club aura la possibilité d'ajouter en course un ou une athlète supplémentaire avec un maximum de 5 hommes et 5 femmes sur l'ensemble du championnat.
- **La performance masculine et féminine sera retenue dans chaque épreuve + les 3 relais.**
- * **Epreuves** : celles des interclubs nationaux hommes et femmes sauf relais 4X400m qui est mixte.
- * Pour les épreuves ou il y a un athlète supplémentaire, seule la meilleure performance sera prise en compte, dans le respect de la réglementation interclub : une course et un concours ou à 2 concours par athlète.

Hommes – 18 épreuves individuelles + relais 4X100m

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m - 800m – 1500m - 3000m – 3000 steeple - 110 haies - 400 haies - 5000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur – Triple saut - Perche.

Femmes– 17 épreuves individuelles + relais 4x100m.

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m- 800m - 1500m - 3000m - 100 haies - 400 haies - 3000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur - Triple-saut - Perche.

Relais 4x400m mixte : 2 femmes+2 hommes (dans cet ordre).

POSSIBILITE DE PARTICIPATION

. Tous les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de haies de leur catégorie. Le 3000m steeple (0,91m), ne sera pas autorisé pour les cadets. **Les masters sont considérés comme des seniors pour les haies et engins de lancers.**

. Tous les athlètes utiliseront les engins de lancers de leur catégorie (**Sauf masters**).

. Un athlète pourra participer à une course et un concours ou à 2 concours. Il pourra en outre prendre part à un seul relais, même s'il n'a fait aucune épreuve auparavant. Les clubs s'assureront que la programmation horaire leur permet les doubles participations, la règle des essais différés pouvant être appliquée.

Cotation : tous les classements s'effectueront à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans Logica).

Total des cotations – 34 cotations : 31 individuelles et 3 relais

Qualification : les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition y compris athlètes mutés et/ou étrangers (pas de limitation de nombre).

REGLEMENTS TECHNIQUES DES EPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

*** Courses individuelles en couloir et relais**

En fonction des installations (6 ou 8 couloirs) et du nombre de participants (tes) une ou deux courses seront organisées pour les hommes et une ou deux courses pour les femmes.

*** Courses individuelles en ligne**

Il y aura une seule course pour les hommes et une seule course pour les femmes.

- **Marche** : il y aura une épreuve femmes et une épreuve hommes - sauf décision du Juge Arbitre motivée par le nombre de participants.
- **Lancers** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Poids, Disque, Javelot, Marteau : les athlètes lanceront par catégorie, du plus léger au plus lourd.
- **Sauts de distances** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Triple saut planche 7m, 9m, 11m en féminines, 9m, 11m, 13m en masculins.
- **Sauts avec barres (Perche et Hauteur)**

Perche 1^{ère} barre :

Féminines : 1m80 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 3m00 puis de 10 en 10cm

Masculins : 2m00 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 4m00 puis de 10 en 10 cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20cm et sous réserves des possibilités matérielles.

Hauteur 1^{ère} barre :

Féminines : 1m20 et montées de 10 en 10 cm jusqu'à 1m40 puis de 5 en 5cm

Masculins : 1m40 et montée de 10 en 10cm jusqu'à 1m60 puis de 5 en 5cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10cm et sous réserves des possibilités matérielles.

JURY : 4 officiels dont au minimum 2 juges.

Les officiels inscrit dans une épreuve de l'interclub doivent être remplacé durant toute la durée de leur absence par un licencié pouvant effectuer les mêmes opérations de jugement. Cela doit se faire en accord avec le directeur de réunion.